

## **Rapport moral 3 février 2022**

Chers Confrères, chers Amis,

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Conseil de l'APDC pour le travail accompli au cours des douze derniers mois et plus particulièrement notre Secrétaire général, Adrien Giraud. Le Conseil de notre Association s'est réuni tous les premiers jeudis du mois et parfois plus souvent lorsque les sujets l'exigeaient. C'est un plaisir de se retrouver pour débattre dans un cadre amical.

Nous avons ainsi poursuivi avec Olivier Billard et Pierre Zelenko, l'œuvre collégiale et collaborative de nos prédécesseurs, Didier Théophile et Antoine Choffel.

Notre Association a fait entendre sa voix par le biais de très nombreuses contributions au cours des douze derniers mois :

- trois contributions aux consultations de la Commission européenne (les restrictions verticales, la procédure simplifiée et la communication relative à la définition du marché),
- une contribution transmise à la DGCCRF concernant la transposition de la loi DADDUE
- deux contributions transmises à l'Autorité de la concurrence (Communiqué sanctions et Programmes de conformité).

Ces contributions sont de grande qualité ainsi que cela a été souligné par nos interlocuteurs notamment à l'Autorité. Je remercie particulièrement les nombreux participants aux différents groupes de travail et tous ceux qui en ont pris la tête. Ces contributions constituent l'ADN de notre Association.

D'autres groupes de travail se sont également formés à la suite de discussions en Conseil en dehors d'appels à contribution spécifiques :

- un groupe de travail à la suite de l'avis de l'Autorité sur la Corse ;

- un groupe de travail sur l'article 22 qui a donné lieu à de nombreuses réunions du groupe, en vue notamment d'établir une liste de questions transmise à l'Autorité puis une réunion le 21 juin à l'Autorité ;
- un groupe de travail relatif aux fiches de la Cour d'appel afin que l'APDC puisse faire part de ses commentaires sur les fiches à l'avenir et idéalement soit associée à ce travail, une réunion avec Muriel Chagny a été organisée à ce sujet ;
- un groupe de travail relatif à l'organisation des séances devant la Chambre 5, 4 de la Cour d'appel qui a donné lieu à une proposition concrète d'organisation partagée lors d'une réunion avec Mme Dallery Présidente de la Chambre 5, 4 ;
- un groupe de travail relatif à l'organisation des séances devant l'Autorité, nous avons ainsi entamé un dialogue à ce sujet avec Isabelle de Silva que nous entendons poursuivre avec le Président Coeuré,
- un groupe de travail relatif au secret professionnel sujet qui me tient particulièrement à cœur et j'y reviendrai.

Grâce à ces interactions nombreuses avec les pouvoirs publics, nous avons pu faire entendre notre voix de façon constructive dans le microcosme du droit de la concurrence et même au-delà et avons obtenu des résultats probants ou des infléchissements importants lorsque cela s'avérait nécessaire.

Je prendrais deux exemples particuliers pour illustrer ces résultats.

#### - La réforme du Communiqué Sanctions

L'Autorité a lancé cette réforme à bref délai. Le projet de Communiqué soumis à consultation allait bien au-delà de la transposition de la Directive ECN + ou d'une convergence avec la Commission et apportait une inflation majeure du montant des amendes. Nous nous sommes mobilisés grâce à un groupe de travail très actif. Cela nous a permis de participer utilement aux réunions organisées par l'Autorité afin de faire valoir nos points. Certains ont été retenus. Nous avons également participé à des réunions de travail sur ce même sujet avec le MEDEF, l'AFEP et l'AFEC et Bercy afin que notre action soit cohérente et efficiente.

Isabelle de Silva dans sa récente interview à la revue Concurrences souligne d'ailleurs que la version finale du communiqué a bénéficié de suggestions bienvenues issues de la concertation.

Illustrant encore le dialogue constructif relatif au Communiqué Sanctions, nous avons identifié une erreur dans le Communiqué publié le 30 juillet que nous avons

fait corriger. En effet, par un renvoi erroné de paragraphe, le calcul du droit d'entrée se faisait avant la prise en compte de la durée entraînant mécaniquement une inflation des amendes. Après prise de contact avec le service juridique de l'Autorité, nous avons obtenu un correctif du Communiqué relatif au calcul du droit d'entrée afin d'assurer la cohérence avec la pratique de la Commission européenne.

- Un autre sujet qui a particulièrement retenu notre attention et a donné lieu à de nombreuses réunions de travail, est le secret professionnel. Je m'étais engagée devant vous sur le sujet en février 2021 et c'est resté un cheval de bataille pour notre Association. Dans le cadre de la loi sur la Confiance dans l'institution judiciaire, nous nous sommes donc particulièrement mobilisés afin d'éviter un détricotage grave du secret professionnel entre le secret de la défense et celui du conseil. Plusieurs mois de mobilisation ont été nécessaires ainsi que plusieurs réunions avec la Chancellerie, le Bâtonnier, des députés et des sénateurs (le tout en concertation avec le CNBF) afin que l'article 3 de la loi ne vienne pas remettre en cause l'unicité du secret professionnel (tel qu'il a été consacré par l'article 66-5 de la loi du 31 décembre 1971).

La bataille autour du secret professionnel n'est pas terminée et nous entendons bien poursuivre le dialogue avec le Président Coeuré sur ce sujet tant les violations sont nombreuses.

Malgré les conditions sanitaires de l'année 2021 et en surfant entre les vagues, nous avons pu maintenir en présentiel le colloque annuel de l'APDC. Le thème de la régulation numérique a été nourri par des interventions de qualité d'Isabelle de Silva, Nicolas Deffieux, le Professeur Borghetti et, Mathieu Weill. Je remercie également ici tous nos membres, et en particulier Christophe Clarenc, qui se sont mobilisés pour que ce colloque soit une réussite.

Les sujets abordés ont été très enrichissants et nous partagerons prochainement sur LinkedIn des podcasts des interventions.

Il ne vous a sans doute pas échappé que nous avons créé une page APDC sur le réseau LinkedIn ce qui nous permet de partager, au-delà de nos membres, nos contributions en temps réel et diverses communications.

Sous le contrôle vigilant de notre Trésorière Leyla Djavadi, nous entendons également investir pour moderniser notre site Internet afin de le rendre plus facile d'accès pour les membres, plus interactif et convivial. Cela permettra d'assurer une meilleure visibilité à l'APDC.

Léna Sersiron pour la Présidence de l'APDC

Enfin, nous sommes très heureux de vous présenter un projet qui sera finalisé et acté lors de notre prochain conseil d'administration. Nous avons acté la création d'une bourse au mérite que l'APDC attribuera chaque année à un étudiant méritant en droit de la concurrence assorti d'un mentorat.

Notre Association est extrêmement dynamique, notre Conseil a d'ailleurs admis 16 nouveaux membres de l'Association au cours des douze derniers mois (soit quasiment 10% de membres en plus). Nous leur souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de cette attractivité et de leur future participation aux groupes de travail.

Les sujets de mobilisation sont nombreux mais nous ne perdons pas de vue notre vocation première mener un œuvre collective, collégiale et efficace afin de peser dans le débat sur les sujets touchant à la défense des valeurs fondamentales du droit de la concurrence et de notre profession.

Je souhaite donc vous remercier pour votre confiance et votre mobilisation.